



65^{ème} Session de la Commission des Stupéfiants

Débat du Segment Général

Déclaration du Royaume du Maroc Prononcée par

Vienne, 14-18 mars 2022

Monsieur le Président,

Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission des stupéfiants et vous remercier, ainsi que les distingués membres du Bureau et le secrétariat, pour la préparation et la bonne conduite des travaux de cette session.

La tenue de cette session est une occasion propice pour réitérer la validité de ces trois instruments du contrôle de la drogue et renouveler notre engagement commun en faveur de la réalisation des objectifs de ce corpus juridique qui constitue le fondement du régime international de contrôle des stupéfiants selon **une démarche intégrée, multidisciplinaire, synergique, équilibrée et fondée sur approche scientifique du problème mondial de la drogue.**

Dans ce contexte, ma délégation salue le choix de la thématique du débat général à la thématique de « *la reconstruction en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant résolument sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030* ».

Monsieur le Président,

Partant des obligations souscrites au titre des trois Conventions qui constituent les piliers du système international de contrôle des stupéfiants, le Royaume du Maroc n'a ménagé aucun effort pour apporter sa contribution substantielle aux efforts de lutte contre le phénomène mondial de la drogue, notamment à travers le renforcement de la coopération avec divers partenaires internationaux.

Ainsi, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de lutte contre le trafic des stupéfiants et le Plan d'action 2025 y afférents se poursuit à travers une approche interinstitutionnelle et, face aux contraintes induites par la pandémie du Covid19, a permis la gestion adaptée au nouvelles tendances induites par les incidences du contexte de la pandémie sur la consommation, la distribution et le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.

Au regard de sa position géographique unique, le Maroc fait face à des défis liés au trafic illicite de drogues, comme il ressort des données relatives aux saisies opérées en 2021 par les services compétents et dont les quantités se déclinent comme suit :

- **1800 kg de cocaïne, soit une hausse de 1225,38 % en comparaison avec 2020.**
- **1 615 576 comprimés psychotropes, soit une hausse de 182.33 %, sachant que la majorité des substances psychotropes, à savoir les Benzodiazépines, proviennent de la frontière Est.**
- **511 tonnes de résine de cannabis, soit une hausse de 14 %.**
- **328 tonnes de feuilles de cannabis, soit une augmentation de l'ordre de 27%.**

S'agissant de la prévention et de la prise en charge des troubles addictifs, il y a lieu de rappeler les bonnes pratiques adoptées dans le sillage de la pandémie du Covid19, il y a lieu de rappeler, en particulier :

- L'adaptation du fonctionnement et de l'organisation des centres d'addictologie,
- Le maintien du contact et du suivi par les équipes des centres d'addictologie via une plateforme en ligne.
- Le Maintien de la dispensation de la Méthadone en milieu carcéral et fourniture de la Méthadone à domicile aux personnes dans l'incapacité d'accéder aux centres d'addictologies.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre des 3 Conventions du régime international de contrôle des drogues selon une démarche intégrée, multidisciplinaire, synergique, équilibrée et fondée sur approche scientifique du problème mondial de la drogue, le Royaume du Maroc a adopté la loi 13.21 instaurant un régime d'autorisations, en vue d'encadrer l'ensemble des activités liées à la culture, la production, l'industrialisation, le transport, la commercialisation du cannabis et des produits dérivés dans le contexte de l'adoption par notre Commission de la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé portant sur le reclassement du cannabis en vue de permettre son utilisation à des fins médicales et scientifiques.

Cette loi prévoit la mise en place de l'Agence de réglementation des activités liées au cannabis qui est chargée de coordonner l'ensemble des secteurs gouvernementaux, les institutions publiques, les partenaires nationaux et internationaux dans le but de développer une chaîne de culture et d'industrie du cannabis, en veillant à la consolidation et la maîtrise de toutes les phases de ce processus via un système de contrôle rigoureux, la mise en place d'un système de traçabilité et des sanctions à l'encontre de ceux qui ne respectent pas les dispositions de cette loi.

La loi vise à réduire l'offre en convertissant les cultures illégales en culture légales, encourager l'industrie pharmaceutique à développer des produits et médicaments à base de cannabis dans le but de réduire l'usage abusif de drogues et de traiter les conduites addictives.

Il s'agit également d'intégrer la population dans le processus de développement, valoriser les ressources et exploiter les opportunités offertes par le marché mondial légal du cannabis sachant que tout usage ou trafic du cannabis à des fins non médicales ou scientifiques demeure prohibé et réprimé par la législation marocaine en vigueur.

Monsieur le Président,

Les documents que nous avons tous adoptés durant cette dernière décennie ont souligné que le problème mondial de la drogue est une responsabilité commune et partagée qui doit être assumée dans un cadre multilatéral. C'est pour cela, ma délégation estime que le rôle primordial de notre Commission en tant qu'organe directeur des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues est appelée à contribuer à créer une synergie et insuffler une dynamique visant à renforcer la coopération de l'ONUDC et les autres entités des Nations unies dans le cadre de leurs mandats respectifs pour assister les Etats membres dans le combat mondial contre la drogue

Dans ce contexte, la lutte contre la drogue ne pourrait être maîtrisée qu'à travers une prise de conscience continue des dangers de ce fléau sur l'humanité et une conviction profonde de l'importance de la prise d'actions concertées, coordonnées et orientées dans le cadre d'une coopération renforcée et soutenue sur les plans sous régional, régionale, et internationale, pour laquelle le Maroc plaide depuis des années.

L'option de la coopération et le principe de la responsabilité régionale et internationale partagée doivent constituer le pivot de toute action commune basée sur une vision commune, réaliste, durable et constructive et loin de toute approche réductrice et non collaboratrice ayant des soubassements idéologique ou politique.

C'est là une évidence que d'aucuns ne cessent de relever et qui se vérifie chaque jour, à l'aune des défis qui nous sont imposés par le problème du trafic des stupéfiants qui ne cesse de nous rappeler que toute défaillance ou lacune au niveau de la coopération et de la coordination et la consolidation de nos efforts est une faille que les réseaux de trafic de stupéfiants ne manqueront pas d'exploiter à mauvais escient hélas !

Je vous remercie Monsieur le Président